

## Libérez Meriam Yahia Ibrahim Ishag !

Dans plusieurs Sourates (chapitres) du Coran, l'islam marque son opposition aux conversions par contrainte. C'est ce qui se donne à lire explicitement dans le verset suivant : « *Il n'y a pas de contrainte en religion* »<sup>1</sup>. Aussi, Dieu s'adressant au Prophète (et à chacun des musulmans) dit : « *Est-ce à toi de contraindre les gens à devenir croyants ?* »<sup>2</sup>. Cette condamnation des conversions par contrainte a le mérite de mettre en évidence une vérité : l'individu humain est doté de droits inaliénables. La liberté (de penser, de choisir, etc.) est l'ossature de ces droits. C'est elle (la liberté) qui fonde notre humanité et nous démarque de l'animalité.

Cette vérité (selon laquelle l'homme est libre) est tellement valorisée en Islam qu'elle découle de ce qui suit : « *Quiconque le veut, qu'il croie, et quiconque le veut, qu'il mécroie* »<sup>3</sup>. Autrement dit, que celui qui veut devenir musulman, le devienne et que celui qui ne veut pas, ne le devienne pas (ou plus). Et au cas où le musulman croirait qu'il a le pouvoir de convertir (bon gré mal gré) qui il veut, le Coran rappelle ce qui fait la particularité de la conversion : il ne s'agit pas de céder à une injonction extérieure (celle des juges soudanais, celle des terroristes de Boko Haram, etc.) mais d'écouter et de suivre la voix de son cœur. Une voix qui vient de l'intérieur, une voix qu'aucune violence ne saurait contraindre. Une voix qui nous dissipe de toutes les peurs et qui, logiquement ne saurait être la conséquence même de la peur (des terroristes). A cet effet, le Coran rappelle ceci : « *Tu ne guides pas celui que tu aimes : mais c'est Dieu qui guide qui Il veut* »<sup>4</sup>.

Ce sont là, des textes dont la clarté ne souffre d'aucune contestation. Cependant, bien qu'ils soient explicites, ces mêmes textes sont souvent lus et interprétés par certains musulmans<sup>5</sup> en fonction de leurs complexions affectives. Ainsi, s'arrogent-ils le droit de décider qui doit mourir et qui doit vivre (où et comment). Ils y lisent implicitement autre chose que ce qui est écrit explicitement et doit se comprendre comme tel (explicitement).

---

<sup>1</sup> Sourate 2, verset 256

<sup>2</sup> Sourate 10, verset 99

<sup>3</sup> Sourate 18, verset 29

<sup>4</sup> Sourate 28, verset 56

<sup>5</sup> Y compris par les détracteurs de l'Islam.

La religion est une affaire personnelle (privée) entre Dieu et sa créature. Nul n'a le droit de contraindre qui que ce soit d'embrasser telle ou telle religion – comme ce fut malheureusement le cas avec les missionnaires chrétiens qui se sont servis de la religion pour promouvoir l'esclavage mental (donc idéologique) et physique en Afrique ; ou encore des tribus arabes et des musulmans qui voyaient (et voient encore) en l'autre un être inférieur. –

La conversion est d'abord une adhésion du cœur, une soumission, voire une implication de l'être de chacun par rapport à ce qu'il estime convenir avec sa nature, son être. La contrainte est quant à elle, un viol, une violation de l'être.

Libérez Meriam Yahia Ibrahim Ishag ! Libérez les lycéennes nigérianes, libérez tous les otages!

**Massima Louwoungou**